

Modification n°3
PLAN LOCAL D'URBANISME
approuvée par le Conseil Municipal du 25 septembre 2019

Collecte et élimination des déchets

La commune de Brognard qui comptait 417 habitants lors du dernier recensement de 1999, a produit, pour **l'année 2005**, 20,368 tonnes de déchets d'emballages ménagers recyclables, soit 48,83 kg/an/habitant, composés de :

- ✓ 8,08 tonnes de verre,
- ✓ 9,13 tonnes de papiers,
- ✓ 1,81 tonnes de cartons,
- ✓ 1,34 tonnes de flacons.

Notons de plus que pour l'année 2005, la commune de Voujeaucourt a produit :

- ✓ 107,55 tonnes d'ordures ménagères à incinérer,

Des filières de collecte et de traitement adaptées à chaque cas ont été mises en place en vue de recycler ou valoriser un maximum de produits selon le schéma ci-dessous :

- les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine par la CAPM et dirigées sur l'usine d'incinération des ordures ménagères située au Pied des Gouttes à Montbéliard pour élimination avec valorisation énergétique.

- la commune a mis à disposition des habitants 2 Points Recyclage recevant les déchets d'emballages ménagers (verre, papiers, cartons, bouteilles plastiques, tétrabriques, boîtes métalliques). Les déchets ainsi collectés sont recyclés par des récupérateurs agréés ayant contracté avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard via Eco-Emballages.

- la CAPM met également à disposition des habitants de la commune de Brognard, via les mairies, des composteurs individuels de jardin.

Le Conseil de Communauté de la CAPM du 23 janvier 2006 a défini un ensemble d'actions visant à réduire, et ce conformément aux prescriptions ministérielles, les quantités de déchets incinérés et mises en décharge. Il alors est prévu d'augmenter le recyclage en densifiant les Points Recyclage. Ainsi tous aménagements dans des zones urbanisées devront prendre en compte la possibilité de l'implantation d'un Point Recyclage. Cette démarche sera à mener en concertation avec le service Energie Environnement de la CAPM.

Dans le cas des impasses, afin de sécuriser la collecte des ordures ménagères des solutions techniques spécifiques devront être étudiées :

- Aménagement d'une aire de retournement,
- Création d'un point de regroupement des bacs en bout d'impasse.

Cette démarche sera également à mener en concertation avec le service Garage/collecte de la CAPM.